



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

Apurement des biens renouvelables de plus de 5 ans

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98334

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des obligations nouvelles de comptabilisation des immobilisations, l'instruction n° 97-119-M14 du 24 novembre 1997 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie offre la possibilité de procéder à l'apurement de l'actif des biens renouvelables autres que le matériel de transport, détenus depuis plus de cinq ans.

Cette opportunité ouverte jusqu'au 31 décembre 1998 permettant de neutraliser les conséquences budgétaires de l'ajustement de l'inventaire et de l'actif, a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin dernier.

Afin d'appliquer ce dispositif, il convient de sortir de l'actif tous les biens renouvelables autres que le matériel de transport, acquis avant le 01/01/93 - ils demeurent cependant propriété de la Ville de NIORT - de la manière suivante :

Cpte 2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	18.643,37 F
Cpte 2157	Matériel et outillage de voirie	566.301,05 F
Cpte 2158	Autres matériels et outillages techniques	10.709.762,61 F
Cpte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43.965.888,73 F
Cpte 2184	Mobilier	37.718.853,57 F
Cpte 2188	Autres immobilisations corporelles	10.944.587,67 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens renouvelables autres que le matériel de transport, de plus de 5 ans, pour un montant global de 103.924.037,00 F (liste jointe en annexe)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)